

Le nouveau programme de SES en première ES

Intervention de Yves DELOYE, Sciences Po Bordeaux

La construction de l'ordre politique et ses formes institutionnelles aujourd'hui

Pour comprendre le principe constitutif de la partie consacrée à la science politique du programme de « Sociologie générale et de sociologie politique » (Classe de 1^{ère} ES), nous proposons de développer ici la distinction entre constructions étatique et nationale qui permet de présenter la plupart des notions inscrites dans la 2^{ème} colonne du point 4 des programmes « Ordre politique et légitimation¹ ». Nous partirons ici de la formalisation théorique proposée par un politiste américain, d'origine espagnole, Juan J. Linz.

Lorsqu'il appréhende théoriquement les questions relatives à la construction étatique et nationale, ce dernier propose un modèle qu'il est possible de résumer à partir de deux principes analytiques : un principe de différenciation tant conceptuel qu'historique entre le processus de construction étatique (« *State Building* ») et celui de construction nationale (« *Nation Building* ») et un principe d'antériorité au sens où, « dans le contexte européen », la construction **étatique** précède « l'effort de construction **nationale** » (Linz, 1993). Si les deux processus ont des effets, parfois cumulatifs en termes d'intégration politique, ils reposent sur des dynamiques sociologiques et historiques qui justifient aux yeux de Linz de bien les distinguer sur un plan conceptuel car il s'agit de deux « processus différents » (Linz, 1993 [1997], 5). Sociologiquement, le processus de construction étatique réfère à un procès d'accumulation et de centralisation des ressources administratives et coercitives qui autorisent l'achèvement du « mouvement de modération de la violence, incluant la réduction de la violence privée, la création d'un espace de développement de l'individu par la reconnaissance de droits fondamentaux, la protection de la propriété, ainsi que toutes les conditions qui ont rendu possible l'économie de marché ». Se référant explicitement aux définitions de Max Weber et de Charles Tilly, l'auteur insiste sur l'importance de la formation d'un appareil bureaucratique civil et militaire autonomisé qui permet l'institutionnalisation de l'« État moderne ». Poussant jusqu'au bout cette logique de la différenciation de l'État

¹ 4.1. Etat, Etat-Nation, Souveraineté ; 4.2. Etat de droit, Etat unitaire/ fédéral, Démocratie représentative/participative ; 4.3. Citoyenneté, Droits civiques.

engagée avec la crise du féodalisme en Europe de l'Ouest, Linz fait de « la notion de « **citoyenneté** (...) l'une des caractéristiques de l'État moderne, permettant l'octroi de droits, mais aussi de devoirs, aux non-étrangers ». La figure de l'**État de droit** (« *Rechtsstaat* ») est ici mobilisée afin de consacrer l'existence d'un ensemble de **droits civiques** (civils et politiques notamment) qui doit être respecté par un État qui accepte lui-même de restreindre ainsi sa souveraineté et s'interdit de recourir à « des décisions arbitraires » (Linz, 1993 [1997], 10). Une attention particulière est accordée par l'auteur à deux sources de variation du niveau d'étaticité (« *stateness* ») recherché ou atteint (Linz & Stepan, 1996). Fidèle aux enseignements d'un Stein Rokkan ou d'un Perry Anderson, Linz entend tout d'abord spécifier la configuration géo-politique propre aux « petites nations » de l'Europe de l'Est et du Sud-Est. Du fait de la domination exercée par l'ordre politique impérial russe ou austro-hongrois, la perspective de construire un État ne s'y est développée que tardivement et de manière asymétrique par rapport à un processus largement élitiste de construction nationale décrit par Miroslav Hroch dans son modèle différenciant les trajectoires nationales des « grandes » et « petites » nations (Hroch, 1968). Attentif au déphasage chronologique qui distingue la partie occidentale de l'Europe de sa frontière orientale, Linz est également sensible au *timing* propre à chaque processus de construction étatique et de transformation politico-administrative. Parce que certains États héritent de leur passé colonial des frontières tracées de manière arbitraire, parce que d'autres peinent à prélever durablement les ressources fiscales nécessaires à leur institutionnalisation ou à revendiquer avec succès le monopole de la violence légitime, l'analyse savante doit accorder une place centrale au caractère historique - et donc contingent, inégal et réversible - du processus de construction étatique. De manière implicite, Linz rejoint ici les travaux les plus convaincants de la sociologie historique comparative de l'État (notamment Badie & Birnbaum, 1979 ; Ertman, 1997 ; Poggi, 1978) en reconnaissant que les modalités variées de construction étatique expérimentées ont leurs modes spécifiques d'action, de conscience et de détermination historiques. Autres temps, autres contextes, autres conjonctures internationales, autres configurations politiques : l'attention que l'auteur accorde à l'inscription géographique et séquentielle d'un processus politique impose le point de vue de la relativité historique et de la prudence théorique (Linz & Stepan, 1996).

Cette prudence analytique se retrouve sous la plume de l'auteur lorsqu'il aborde la spécification du processus de construction nationale. La principale différence entre les deux processus tient aux spécificités de la « **Nation** » : appartenant « à la sphère des valeurs », elle apparaît à l'auteur comme incapable de se doter par elle-même des institutions et des ressources nécessaires à sa plénitude : « seul l'**État-nation** ou un État soutenant les aspirations d'une nation sont à même d'imposer une conduite et des ressources permettant

d'atteindre les objectifs nationaux » (Linz, 1993 [1997], 11). Se faisant plus encore wéberien que de coutume, Linz insiste ici sur le nécessaire détour de la sociologie historique par la prise en compte de la dimension avant tout culturelle et subjective de la construction nationale (Kalberg, 1994). La difficulté du processus de construction nationale tient d'ailleurs au fait que son existence repose sur des mécanismes d' « identification psychologique » fortement intériorisés : « Si l'État peut exister sur la base d'une conformité externe à ses règlements, la Nation requiert une identification interne » (Linz, 1993 [1987], 12). Loin d'être un « donné » qui s'imposerait à nous, ni même la résultante d'une idéologie nationaliste primordialiste qui accentue « constamment le caractère naturel plutôt qu'artificiel de la Nation », l'identité nationale est une invention culturelle relativement récente dans l'histoire européenne (Linz, 1985 ; Linz & Stepan, 1996). « Le processus de construction étatique s'est poursuivi sur plusieurs siècles avant que l'idée même de nation ne jaillisse dans l'imagination des intellectuels et des peuples » (Linz, 1993 [1997], 6). C'est dire si la convergence tendancielle de ces deux processus n'a rien de naturel ni d'inéluctable, ni même de souhaitable aujourd'hui. Bref, si la construction étatique repose sur des mécanismes de bureaucratisation et d'institutionnalisation juridique qui favorisent son insertion durable dans un scène internationale dont il est devenu depuis le milieu du XVIIe siècle le principe structurant, la construction nationale semble ici fragilisée par le fait qu'elle suppose une prise de conscience partagée dont Linz, après Max Weber (1922), mesure toutes les exigences et les difficultés. Pour les deux auteurs, ce n'est pas - contrairement à une vulgate fortement présente dans les milieux nationalistes - la ressemblance objective qui fonde le lien de solidarité nationale mais la perception qu'ont les acteurs de la frontière entre le semblable et l'autre (Weber, 1922 [1979], 427 *sq* ; Linz, 1993 [1997], 17). Plus précisément encore, c'est le sentiment de partager certaines valeurs et/ou représentations qui fonde la réalité subjective de la Nation. C'est également ce qui en fait toute sa vulnérabilité. On peut alors comprendre que le développement de cette croyance soit beaucoup plus incertain voire rare que la diffusion de l'appartenance juridique à un État : « Nous vivons tous sous la juridiction d'un État. Il n'existe pas d'espace, dans le monde, libre de l'autorité ou [de] la prétention à l'autorité d'un État. [...] Au contraire, il y a probablement des millions de personnes inconscientes d'appartenir à une nation particulière. Si on les interroge, ils diront dans quel pays ils vivent, mais seront incapables de penser en termes de nation. Un grand nombre de ceux qui sont, selon les critères des ethnologues, des linguistes, des politistes et des leaders nationalistes, considérés comme membres d'une nation particulière, ne s'en réclament même pas. De fait, ils peuvent être dépourvus d'une telle identité voire même peut-être s'identifier à une autre nation » (Linz, 1993 [1997], 12). Là est toute la différence entre le processus d'institutionnalisation de l'État et celui de la communalisation politique nécessaire au développement d'un sentiment d'appartenance

nationale partagé. Rappelons que le concept de « communalisation » vise à rendre compte chez Weber d'« une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde [...] sur le sentiment subjectif [...] des participants d'*appartenir à une même communauté* » (Weber, 1922 [1971], 41, souligné par l'auteur).

Le tableau reproduit ci-dessous permet de synthétiser les distinctions conceptuelles et historiques proposées par J. J. Linz dans son étude des processus de construction étatique et nationale (Linz, 1993 [1997] ; Linz & Stepan, 1996). Le fait de distinguer ces deux processus permet à l'auteur de tirer deux conclusions complémentaires : rappeler l'antériorité historique du processus de construction étatique sur celui visant à développer une conscience d'appartenance nationale ; approfondir l'analyse des interactions complexes qui existent entre ces deux processus et, plus encore, « le degré à partir duquel ils sont complémentaires ou en conflit » (Linz, 1993 [1997], 12).

Tableau I : Caractéristiques conceptuelles des processus de construction étatique et nationale

	Construction étatique	Construction nationale
Principales dimensions	Institutionnelle et politique (Centralisation des ressources militaires et fiscales, contrôle d'un territoire, codification de la citoyenneté)	Culturelle et psychologique (Sphère des valeurs, sentiment de solidarité, identification psychologique)
Mécanismes sociologiques	Institutionnalisation/Bureaucratisation	Communalisation/Mobilisation cognitive ²
Source de variation	Étaticité (« <i>stateness</i> »)	Degré d'homogénéité culturelle / niveau variable d'identification
Chronologie	Xe-XIXe	XIXe-XXe

Source : Linz (1993 [1997]).

De ce point de vue, comme Weber, Linz note que l'activité politique (celle des « bâtisseurs d'Etat », des mouvements et intellectuels nationalistes, etc) joue un rôle crucial dans le développement (ou le développement inégal) de cette conscience d'appartenance nationale. D'où l'interaction complexe entre les deux processus évoqués, entre l'État et la Nation, entre l'intégration politique et l'appartenance culturelle. L'intérêt de l'approche de l'auteur est ici de relativiser fortement la thèse d'une « congruence » tendancielle entre l'unité politique (l'État) et l'unité nationale (la Nation) telle qu'elle est notamment défendue par Ernest Gellner (1989). Si les deux auteurs reconnaissent le caractère « artificiel » des deux processus de construction étatique et nationale, l'un fait de la symétrie de ces deux processus son horizon de réflexion sur le nationalisme, l'autre insiste fortement sur

² L'expression est empruntée à J.-R. Rabier et R. Inglehart (1979) qui lui donne la définition suivante : « la possession des compétences cognitives qui facilitent le traitement des informations concernant des objets politiques lointains »

l'asymétrie qui existe entre eux pour pointer l'avenir des États multinationaux. On peut alors comprendre que les deux auteurs accordent à l'exemple historique français une place centrale mais différente : Gellner pour en faire l'exemple d'une politique réussie d'imposition d'une haute culture « nationale » et d'un nationalisme d'État qui invente et crée de toutes pièces sa culture (Gellner, 1983) ; Linz pour reconnaître « l'incroyable réussite de ce processus prémédité de construction nationale par l'État français » qui contraste avec l'échec relatif de bien autres expériences politiques dont celle de l'Espagne moderne et contemporaine (Linz, 1993 [1997], 19). Même si il partage de nombreuses intuitions avec Gellner, Linz propose un déplacement important du regard : constatant le caractère exceptionnel et particulièrement coûteux aujourd'hui de la figure de l'État-nation, il nous invite à faire le deuil de « l'idée selon laquelle tout État devrait essayer d'être un État-nation » pour mieux « se tourner vers des méthodes d'intégration étatique autres que celle basée sur la construction nationale » (Linz, 1993 [1997], 6 et 20). Au cœur de ce déplacement se trouve toute une série de questions essentielles qui parcourent la théorie politique contemporaine et l'approche comparée : la reconnaissance de la diversité culturelle dans une démocratie libérale, le développement de modèles de « citoyenneté multiculturelle », la construction et la validité politique d'États multinationaux fondés sur la pluralité des modalités d'identification politique et culturelle, le devenir « postnational » des sociétés contemporaines, les transformations des types de patriotisme et d'allégeance politiques associés à ces situations...

Pour rendre compte de ce déplacement théorique et historique, l'auteur suggère une nouvelle notion, celle de « Nation-état » qui apparaît sous sa plume dans un texte publié en 1993 dans le premier volume de l'*European Review*. Elle vise alors à rendre compte, d'une part, « des nations intégrées à un État et n'aspirant pas à devenir État-nation » et, d'autre part, « des États qui seraient dotés de certains attributs de l'État-nation sans pour autant pratiquer une politique de construction nationale » (Linz, 1993 [1997], 16). À ce titre, « l'État européen³ » désormais doté de substantielles fonctions de souveraineté (monnaie, police, justice, défense) et ayant une forte composante multinationale et multiculturelle pourrait être appréhendé aisément dans cette nouvelle terminologie. Avant toutefois de poursuivre l'exploration de cette affinité conceptuelle, mentionnons simplement le fait que cette catégorie conceptuelle a fait depuis l'objet de plusieurs affinements de la part de Linz en collaboration notamment avec Alfred Stepan. Dans un texte publié en 1996, ces auteurs en donnent la définition précise suivante : « Les États que nous voudrions appeler des Nations-états sont multiculturels et ont parfois même des composantes multinationales significatives,

³ Cette question fera l'objet de développements complémentaires dans le programme de spécialité en sciences sociales et politiques (SSP).

qui réussissent néanmoins toujours à engendrer une identification forte et à bénéficier de la fidélité de leurs citoyens ; une identification et une fidélité que les partisans d'États-nations homogènes considèrent que seules les nations en tant qu'État peuvent engendrer » (Linz & Stepan, 1996, 31). Plus récemment encore, dans un texte consacré à l'étude comparée de trois « Nations-états » contemporains (l'Inde, la Belgique et l'Espagne), ils en proposent une caractérisation encore plus aboutie que nous proposons de résumer dans le tableau suivant

Tableau II : Formes institutionnelles contemporaines.

	« État-nation »	« Nation-état »
Objectif politique	Homogénéisation culturelle	Respect de la diversité culturelle
Modalité d'articulation entre les processus de construction étatique et nationale	Superposition tendancielle	Dissociation
Modèle de citoyenneté	Citoyenneté républicaine	Citoyenneté multiculturelle
Politique d'intégration	Assimilation	Accommodation
Politique identitaire	Indexation forte	Indexation faible
Solution institutionnelle privilégiée	État unitaire : Centralisation	État multinational : Fédéralisme / Consociation
Statut des identités périphériques (subnationales, culturelles ou religieuses)	Dépolitisées et renvoyées dans la sphère privée	Politisées et légitimes dans l'espace public
Exemple	France	Belgique, Canada, Inde, Suisse

Source : Linz, Stepan & Yadav, 2007.

opposant de manière idéal-typique la forme « État-nation » (terme dont l'origine française est particulièrement soulignée pour mieux en indiquer peut-être le caractère exceptionnel...) à celle de la « Nation-état », défendue par les auteurs comme une solution politique adaptée aux exigences de paix et de représentation des **démocraties** modernes.

Bibliographie :

- Badie (B.) & Birnbaum (P.), 1979, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset.
- Birnbaum (P.), 1998, *La France imaginée : déclin des rêves unitaires ?*, Paris, Fayard.
- Ertman (T.), 1997, *Birth of the Leviathan. Building States and Regimes in Medieval and Early Modern Europe*, Cambridge, CUP.
- Gellner (E.), 1983 [1989], *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.
- Hroch (M.), 1968 [1985], *Social Preconditions of National Revival in Europe. A Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations*, Cambridge, CUP.
- Inglehart (R.) & Rabier (J.-R.), 1979, « Europe Elects a Parliament : Cognitive Mobilization, Political Mobilization and Pro-European Attitudes as Influences on Voter Turnout », *Government and Opposition*, 14(4).
- Kalberg (S.), 1994 [2002], *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte.
- Linz (J. J.), 1973, « Early State-Building and Late Peripheral Nationalisms against the State », in Eisenstadt (S. N.) & Rokkan (S.), eds, *Building States and Nations*, Volume II, Beverly Hills, Sage.
- Linz (J. J.), 1985, « From Primordialism to Nationalism », in Tiryakian (E. A.) & Rogowski (R.), eds, *New Nationalism in the Developed West*, Boston, Allen & Unwin.
- Linz (J. J.), 1993 [1997], « State Building and Nation Building », *European Review*, 1 (4), traduction française dans *Pôle Sud*, 7, 1997.
- Linz (J. J.) & Stepan (A.), 1996, « Stateness, Nationalism and Democratization », in Linz (J. J.) & Stepan (A.), eds, *Problems of Democratic Transition and Democratic Consolidations : Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Linz (J. J.), Stepan (A.), & Yadav (Y.), « Nation-State or State-Nation. Comparative Reflections on Indian Democracy », in Shankar (B.), ed., *Democracy and Diversity*, inédit à paraître en 2007 [Consultable pour l'heure à l'adresse : <http://www.columbia.edu/~as48/Selected%20Problems%20in%20Democracy%20and%20Democratization.html>].
- Poggi (G.), *The Development of the Modern State. A Sociological Introduction*, Stanford, Stanford University Press, 1978.
- Stepan (A.), 1998, « Modern Multinational Democracies : Transcending a Gellnerian Oxymoron », in Hall (J. H.), ed., *The State of the Nation. Ernest Gellner and the Theory of Nationalism*, Cambridge, CUP.

Weber (M.), 1922 (1971), *Economie et société*, Paris, Plon.

Weiler (J. H. H.), 1995, « Does Europe Need a Constitution ? Demos, Telos and the German Maastricht Decision », *European Law Journal*, 1.